منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة
联合国粮食及农业组织
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций
Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy Fax: +39 0657053152 Tel: +39 0657051 www.fao.org

Our Ref.: PL 35/5 Your Ref.:

20 mai 2013

Appel à:
Proposition de thèmes pour le programme de travail de la CIPV en matière d'établissement des normes

Conformément aux procédures d'établissement des normes de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), un appel biennal est lancé pour la proposition de thèmes pour le programme de travail de la CIPV en matière d'établissement des normes[1]. Il est à noter que, parce que l'appel 2011 pour la proposition de thèmes a été annulé, le dernier appel a eu lieu en 2009.

Les thèmes sollicités sont notamment:

- nouveaux thèmes pour les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)
- nouvelles composantes pour les NIMP en vigueur, telles que suppléments, annexes ou appendices
- révision des NIMP, suppléments, annexes, appendices ou termes pour le Glossaire des termes phytosanitaires
- organismes nuisibles pour lesquels de nouveaux protocoles de diagnostic devraient être développés
- nouveaux domaines thématiques pour les traitements phytosanitaires (à savoir, mouches des fruits, irradiation, etc.), pour lesquels des informations et données spécifiques seront sollicitées à une date ultérieure.

Après la clôture de l'appel, le Secrétariat établira la liste des thèmes du programme de travail proposés par les soumissions reçues. Les thèmes proposés lors des appels précédents ne seront pas considérés à moins d'être soumis à nouveau en 2013. Le Comité des Normes (CN) évaluera la liste des thèmes proposés et recommandera les thèmes choisis à la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP) pour examen.

Les membres de la CIPV[2] et les groupes techniques (GTs) soumettent au Secrétariat de la CIPV des propositions détaillées pour de nouveaux thèmes ou pour la révision des NIMP existantes. Les propositions doivent être accompagnées d'un projet de spécification, d'une analyse de la documentation et d'une justification de la conformité du thème aux critères approuvés par la CMP pour les thèmes. Afin d'attester que le thème proposé correspond à un besoin plus général, les auteurs des propositions sont encouragés à obtenir l'appui d'autres membres de la CIPV et/ou régions.

Veuillez examiner les documents ci-joints (également disponibles en version électronique sur le Portail Phytosanitaire International (PPI) à l'adresse suivante: https://www.ippc.int/index.php?id=1111210&no_cache=1&L=2&no_cache=1)

Veuillez sauvegarder le formulaire rempli sous le nom suivant :
2013_THEME_SOUMISSION_PAYS ou NOM DE L'ORGANISATION- Titre proposé du thème.doc

[1] Les appels à thèmes comprennent : "domaine technique", "thème" et "sujet".

[2] Les Membres de la CIPV sont les parties contractantes à la CIPV, les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) et les organisations internationales concernées.

Les formulaires remplis doivent être soumis par le point de contact officiel de la CIPV au Secrétariat de la CIPV, comme indiqué, de préférence en format électronique et par courriel à ippc@fao.org, au plus tard le **31 août 2013**.

Veuillez agréer l'expression de notre haute considération.

Brent Larson
Fonctionnaire chargé des normes
Secrétariat de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux

Pièces jointes (3) :

- Formulaire à utiliser pour la soumission de thèmes pour le programme de travail de la CIPV en matière d'établissement des normes
- Procédures pour l'identification des thèmes et priorités en matière de normes
- *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* (disponible sur le site web IPP) (https://www.ippc.int/index.php?id=stds_work_programme&no_cache=1&L=0)